DS AVOCATS

Environnement d'affaires, cadre juridique et fiscalité au Mexique

par Marc Bélanger, associé

Chambre de commerce du Montréal métropolitain
28 mars 2017, Montréal

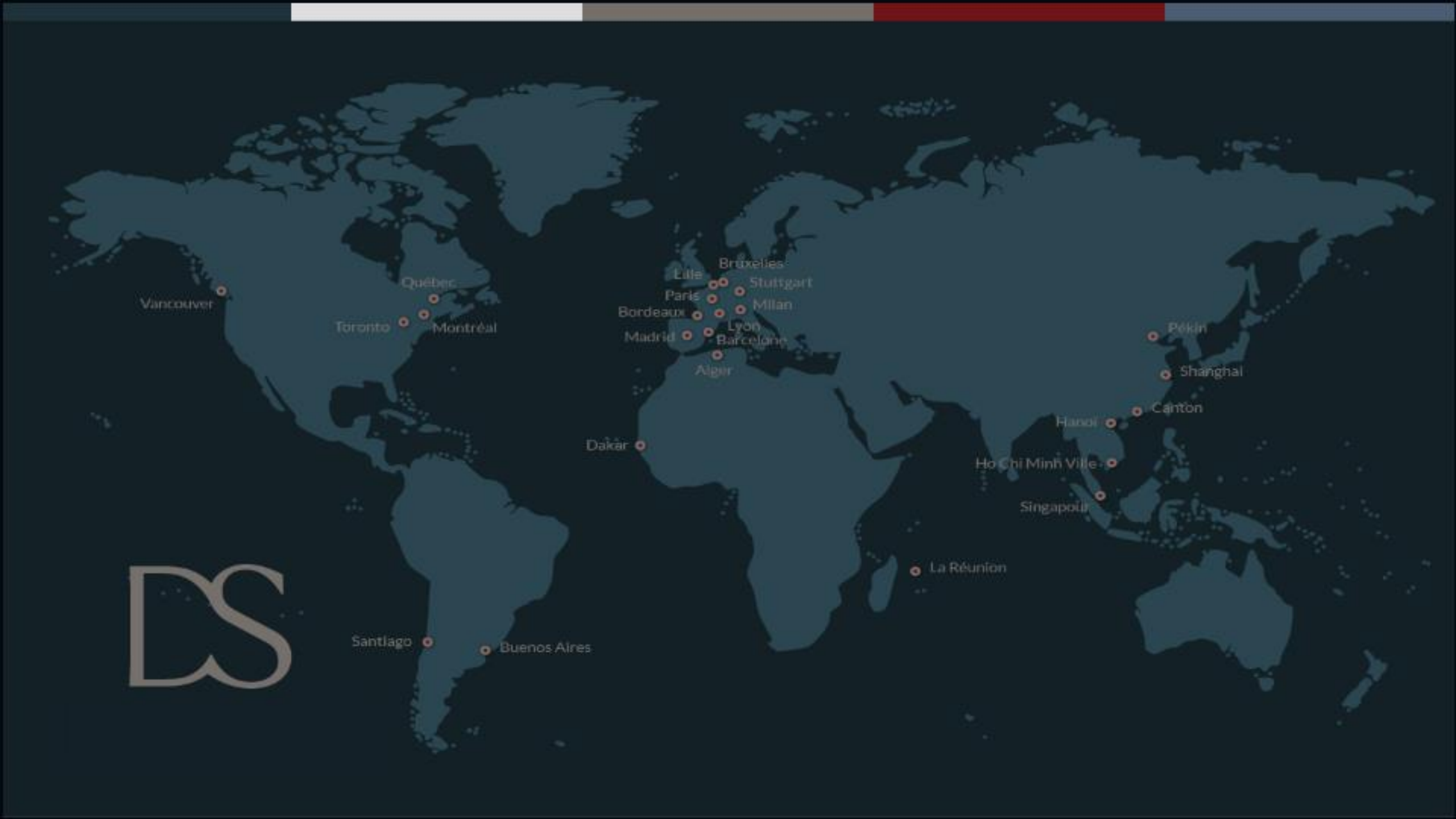
Vancouver
Québec
Toronto
Montréal
Bruxelles
Lille
Stuttgart
Paris
Milan
Bordeaux
Lyon
Madrid
Barcelone
Alger
Dakar
Pékin
Shanghai
Canton
Hanoï
Ho Chi Minh Ville
Singapour
La Réunion
Santiago
Buenos Aires
DS

Sommaire

- Notions juridiques de base
  - Le régime juridique applicable
  - Types d’entités
- Les normes comptables applicables
- Règles de base sur la fiscalité mexicaine
- Règles de base sur le financement au Mexique

Notions juridiques de base

Le régime juridique applicable

- Le droit mexicain est codifié et écrit, il a été fortement influencé par le code de Napoléon (Droit civil).

- Au niveau pénal - transition d'un système inquisitoire vers un système accusatoire (influence américaine).

Notions juridiques de base

Types d'entités

- Société anonyme
  - Sociedad Anónima (S.A. de C.V.)
- Société à responsabilité limitée
  - Sociedad de Responsibilidad Limitada (S.R.L. de C.V.)
- Utilisation de la société canadienne

IMMEX - Maquiladora

Les normes comptables applicables

Règles générales

- Les livres corporatifs et les états financiers doivent être en espagnol et en pesos mexicains.

- Depuis 2012, les normes IFRS doivent être utilisés par les sociétés cotées au « Mexican Stock Exchange ». Les sociétés privés elles utilise les normes sous le « Mexican Financial Reporting Standards ».

- Depuis 2012, toutes les sociétés au Mexique doivent adopter IAS.

Les normes comptables applicables

Règles générales

- Les livres comptables doivent être gardés au domicile fiscal du contribuable. Sur demande, les livres comptables peuvent être gardés à un autre endroit que le domicile fiscal. Toutefois cet autre endroit doit se situer dans la même ville que le domicile fiscal.

- Tous les documents liés à des opérations du contribuable au Mexique doivent être conservés au Mexique. Il est possible d'avoir des comptes de banque en monnaie étrangère mais tous les relevés bancaires doivent être conservés au Mexique.

Règles de base en fiscalité mexicaine

Information de base

- Taux d'imposition sur le revenu au niveau fédéral = 30%.
- Il existe un régime de partage des profits obligatoire (10%).
- Régime de taxes à la consommation sur la valeur ajoutée (TVA) de 16% sur la plupart des transactions (0% sur certains produits et activités).

Règles de base en fiscalité mexicaine

Impôt sur le revenu

- Les sociétés résidentes sont imposées sur leurs revenus mondiaux à un taux de 30%.
- Les sociétés sont réputées résidentes du Mexique aux fins fiscales si leur lieu de gestion est situé au Mexique.
- Les établissements stables des sociétés étrangères sont généralement imposables comme les sociétés résidentes du Mexique mais uniquement sur les revenus attribuables à leur établissement stable.
- Les sociétés non-résidentes sont imposables sur les revenus tirés d'une source située au Mexique.

Règles de base en fiscalité Mexicaine

Impôt sur le revenu – exigences pour déductibilité des dépenses

- La loi fiscale mexicaine ne donne pas spécifiquement le type de dépenses qui sont déductibles mais donne plutôt une liste de conditions pour qu'elles soient déductibles.

- En terme général, une dépense doit être strictement indispensable pour les fins commerciales de la société pour être déductible.

Règles de base en fiscalité mexicaine

Taxation au niveau des états mexicains

- Taxe sur les transferts immobiliers
  - Taux varie de 2% à 3.3%
- Taxe sur les biens immobiliers
  - Taux varie de 0.4% à 1%
- Taxe sur les salaires
  - Taux varie de 1% à 2% sur l'ensemble des salaires de la société

Règles de base en fiscalité Mexicaine

Retenues à la source

	Loi domestique	Convention fiscale Canada-Mexique
Dividende	10%	5% (si une société qui possède au moins 10% des actions) sinon 15%
Intérêt (bancaire/non-bancaire)	4.9 - 40%	10%
Redevance	25% - 40%	10%
Assistance technique	25% - 40%	Pas de retenue à la source
Gain en capital sur actions	25% de brut ou 35% du net	Imposable selon le taux domestique sauf si moins de 25% des actions

Règles de base en fiscalité Mexicaine

Dividendes

- Les dividendes sont assujettis à une retenue à la source de 10% sauf si cette retenue est réduite en vertu d'une convention fiscale.

- Les distributions qui proviennent de revenus déjà imposés ne sont généralement pas soumis à une imposition additionnelle au moment de la distribution.

- Les dividendes qui sont en excès des revenus déjà imposés sont assujettis à un imposition au taux corporatif normalement applicable mais sur un montant ajusté ce qui rend le taux applicable après l'ajustement à 42.86%.

Règles de base sur le financement au Mexicaine

Financement au Mexique – Règles générales

- Retenue à la source
  - Applicable lorsque les intérêts sont dus ou payables
  - Taux varie de 4.9% - 40 %

- Règles de capitalisation restreinte
  - Ratio de 3 pour 1
  - S'applique aux intérêts versés sur dette avec des parties liées non-résidentes
  - Règles de « back to back loan »

Règles de base sur le financement au Mexicaine

Financement au Mexique – Règles générales

- Le financement indirect par une société étrangère via une banque étrangère peut être problématique à cause des règles mexicaines de « back to back loan ».

- Les règles strictes de la forme sur la substance peut être utilisé dans le cadre d'instruments hybrides.

- Il existe des stratégies pour obtenir le taux réduit du 0% ou du 4.9%.

Me Marc Bélanger
Associé
mbelanger@dsavocats.ca
514-360-4321

1080, Côte du Beaver Hall, #2100, Montréal (Québec) H2Z 1S8